



FO' Lire

NOVEMBRE 2017

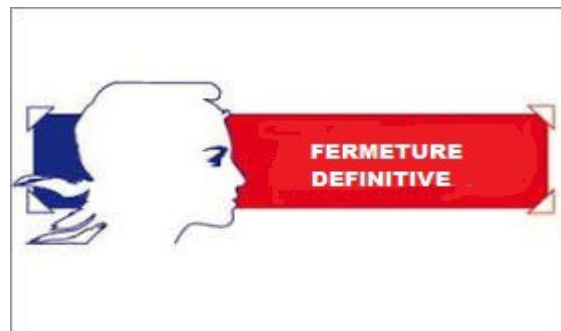
EN DIRECT DU JOURNAL OFFICIEL FERMETURES DES POSTES COMPTABLES EN FRANCE POUR 2018

JO du 18/11/2017 : 4 Trésoreries

4 trésoreries fermées dans le Tarn et Garonne

JO du 17/11/2017 : 21 Trésoreries + 1 SIP SIE

2 trésoreries dans l'Ain
1 trésorerie dans l'Allier
1 trésorerie dans le Cantal
1 trésorerie en Côte d'Or
2 trésoreries dans les Alpes de Hautes-Provence
2 trésorerie dans le Var
1 trésorerie dans le Vaucluse
1 trésorerie en martinique
2 trésoreries + 1 SIP SIE dans la Marne
1 trésorerie dans la Meuse
2 trésoreries dans le Bas-Rhin
1 trésorerie dans le Haut-Rhin
1 trésorerie en ariège
1 trésorerie dans l'Aude
1 trésorerie en Aveyron
1 trésorerie dans le Lot



LES PEAGES CONTINUERONT D'AUGMENTER EN 2018

Les automobilistes sont prévenus. A partir du 1^{er} février 2018, ils devront payer plus pour emprunter les autoroutes.

Les péages augmenteront de 1,03 % à 2,4 %. Un renchérissement modulé selon les réseaux.

L'augmentation la plus élevée (2,04%) concerne AREA qui exploite les autoroutes en Rhône-Alpes.

Ces mesures risquent d'agacer les automobilistes, car le niveau de hausse est supérieur à ceux enregistrés en 2016 et 2017 (1 % en moyenne).

Explications du ministère des transports : « nous n'avons pas d'autre choix : Il s'agit de l'application de l'inflation et des contrats conclus depuis plusieurs années entre l'Etat et les sociétés concessionnaires. »

La formule de calcul qui permet d'arriver à de tels résultats est intangible.

D'abord, ces sociétés ont droit au minimum à une hausse de 70 % du niveau d'inflation constaté sur l'année écoulée. Pour cette année, le taux au 1^{er} octobre est de 1,026%.

Ensuite, elles peuvent répercuter sur les clients la hausse de la redevance domaniale de 300 millions d'euros que lui a imposée l'état il y a quelques années.
Cela se traduit par des augmentations supplémentaires de péage étalées sur 3 ans (de 2016 à 2018) .
Enfin, n'oublions pas que ces sociétés, peuvent passer des augmentations plus fortes si elles réalisent des travaux supplémentaires par rapport à leurs exigences légales.



LE JOUR DE CARENCE DANGEREUX POUR LA SANTE

Une enquête de l'INSEE, publiée en novembre, révèle que la création du jour de carence dans la fonction publique d'Etat, entre 2012 et 2013, a entraîné une diminution du nombre d'absences courtes et une augmentation du nombre des absences longues.
La mesure a pu avoir aussi indirectement des incidences sur une dégradation de la santé de certains agents....

NON
au jour de
carence

Cette enquête a également démontré :

- qu'il n'y avait pas plus d'absences pour maladie dans le public que dans le privé. Il faut rappeler que dans le privé, depuis juillet 2008, l'employeur compense les 3 jours de carence par une indemnité complémentaire.
- que cette mesure avait un impact sur les agents les plus modestes, les jeunes, les personnes travaillant à temps partiel et les femmes pour éviter une ponction sur leur salaire, ont préféré substituer un autre type d'absence à l'arrêt maladie. (RTT, Congés, autorisation d'absence...)
- que les agents hésitaient à s'arrêter de travailler pour se soigner. Leur état de santé se dégradait alors de plus en plus et cela les conduisait, in fine, à des arrêts plus longs.

